

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

Eléphants

FINANCEMENT DE MIKE ET DISPOSITIONS POUR SON ADMINISTRATION

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le 7 avril 2006, la Commission européenne a informé le Secrétariat qu'elle avait approuvé une subvention de 9.814.000 d'EUR à l'appui du programme MIKE de la CITES pour l'Afrique pour les cinq prochaines années (2006-2011). Cette nouvelle phase du financement de MIKE est la phase MIKE II.
3. Le Secrétariat tient à exprimer ses remerciements à la Commission européenne pour l'appui continu qu'elle apporte au programme MIKE.
4. Le Secrétariat tient à remercier l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique, le Botswana, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Pays-Bas, ainsi que *International Elephant Foundation* et *Japon Federation of Ivory Arts and Crafts Associations* pour leur appui à la première phase au programme MIKE en Afrique (2001-2006).
5. Le Secrétariat remercie aussi l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde et le Japon, ainsi que *International Elephant Foundation*, *Japon Federation of Ivory Arts and Crafts Associations* et *Wildlife Conservation Society* pour leur appui au programme MIKE en Asie.

Administration

6. A sa 41^e session (Genève, février 1999), le Comité permanent a créé un sous-groupe chargé de superviser en son nom le développement, l'affinement et l'application de MIKE. A sa 49^e session (Genève, avril 2003), le Comité a décidé d'inclure ETIS dans le mandat du sous-groupe. Le Secrétariat CITES a été chargé d'engager les spécialistes appropriés pour fournir un appui technique et d'établir une Unité centrale de coordination de MIKE (UCC) située à Nairobi (Kenya).
7. La structure organisationnelle du programme MIKE (voir l'annexe) a déjà été présentée dans des rapports à la Conférence des Parties et au Comité permanent; elle figure sur le site web de la CITES: www.cites.org. Cette structure s'est avérée efficace durant la première phase de MIKE; elle a notamment garanti que les pays bénéficiaires s'engagent pleinement à travailler avec le Comité permanent et le Secrétariat à l'application correcte de MIKE. MIKE II garde la même structure organisationnelle.
8. Un appui institutionnel visant à faciliter la gestion et l'analyse régionales et subrégionales des données et à accomplir les activités quotidiennes de MIKE est fourni par l'UCC à Nairobi, laquelle travaille avec les six unités d'appui subrégionales (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de

l'Est, Afrique australe, Asie du Sud et Asie du Sud-Est). Chacune de ces unités se compose d'un cadre d'appui subrégional (SSO) sauf en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, régions pour chacune desquelles MIKE II disposera de deux cadres d'appui subrégionaux.

9. Pour faciliter et simplifier le fonctionnement de l'UCC en tant qu'activité du Secrétariat, et pour faciliter les dispositions administratives et les liens programmatiques avec le Secrétariat et le PNUE, le Secrétariat a pris de nouvelles dispositions administratives pour l'UCC et pour l'administration des cadres d'appui subrégionaux de MIKE; il réaffecté la responsabilité opérationnelle du programme MIKE au sein du Secrétariat.
10. Au 1^{er} octobre 2006, l'UCC a ses bureaux au PNUE, à Nairobi, Gigiri, dans la Division des conventions environnementales, alors que la gamme complète des services administratifs et financiers – ressources humaines, gestion des fonds, comptabilité, achat de fournitures, autres services généraux d'appui – est fournie par la Division des services administratifs de l'ONUN.
11. Le personnel de l'UCC sera nommé à plein temps pour la durée du projet par le PNUE, sur recommandation du Secrétariat CITES. Ce personnel comprend le coordinateur de MIKE (L-5), un analyste des données (L-3), un assistant au programme (RH) (GS-5) et un assistant au programme (GS5).
12. Le Secrétariat achève de prendre des dispositions avec l'UICN – L'Union mondiale pour la nature, par le biais de ses bureaux régionaux, pour que l'UICN se charge de l'emploi, du logement et des activités des cadres d'appui subrégionaux dans les sous-régions. Des sous-projets seront élaborés avec les bureaux régionaux de l'UICN pour couvrir les activités de chaque unité d'appui subrégionale et les activités de MIKE aux niveaux subrégional et national.
13. Pour faciliter et améliorer les éléments de formation et de renforcement des capacités de MIKE, l'Unité de renforcement des capacités du Secrétariat a été chargée du fonctionnement de MIKE.

Financement

14. A sa 53^e session, le Comité permanent avait autorisé le Secrétaire général à fournir à l'appui de MIKE, seulement en cas de besoin, une avance sur le fonds d'affectation spéciale CITES d'un montant maximal de 199.000 USD pendant que le Secrétariat recherchait des fonds externes. Cette avance s'est avérée nécessaire pour fournir un crédit relais entre la première phase de MIKE et MIKE II.
15. Le Secrétariat est heureux d'annoncer que le montant de 199.000 USD avancé sur le fonds d'affectation spéciale CITES à l'appui du programme MIKE a été partiellement remboursé. Le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fourni des fonds supplémentaires pour l'application de MIKE durant la période intermédiaire, aussi 104.467 USD ont-ils été remboursés au fonds d'affectation spéciale.
16. Si le financement opérationnel de base de MIKE en Afrique a pu être garanti grâce à l'appui de la Commission européenne, le financement à moyen et à long termes de MIKE en Asie n'est pas encore assuré.
17. Le financement actuel du programme MIKE en Asie devrait finir à la fin de 2006. Des propositions ont été soumises aux donateurs pour solliciter des fonds et le Secrétariat espère indiquer durant la présente session si ces propositions ont été acceptées. Le Secrétariat recherche prioritairement des fonds des donateurs à l'appui de la réalisation de MIKE en Asie.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROGRAMME MIKE

Figure 1. Structure organisationnelle du programme MIKE

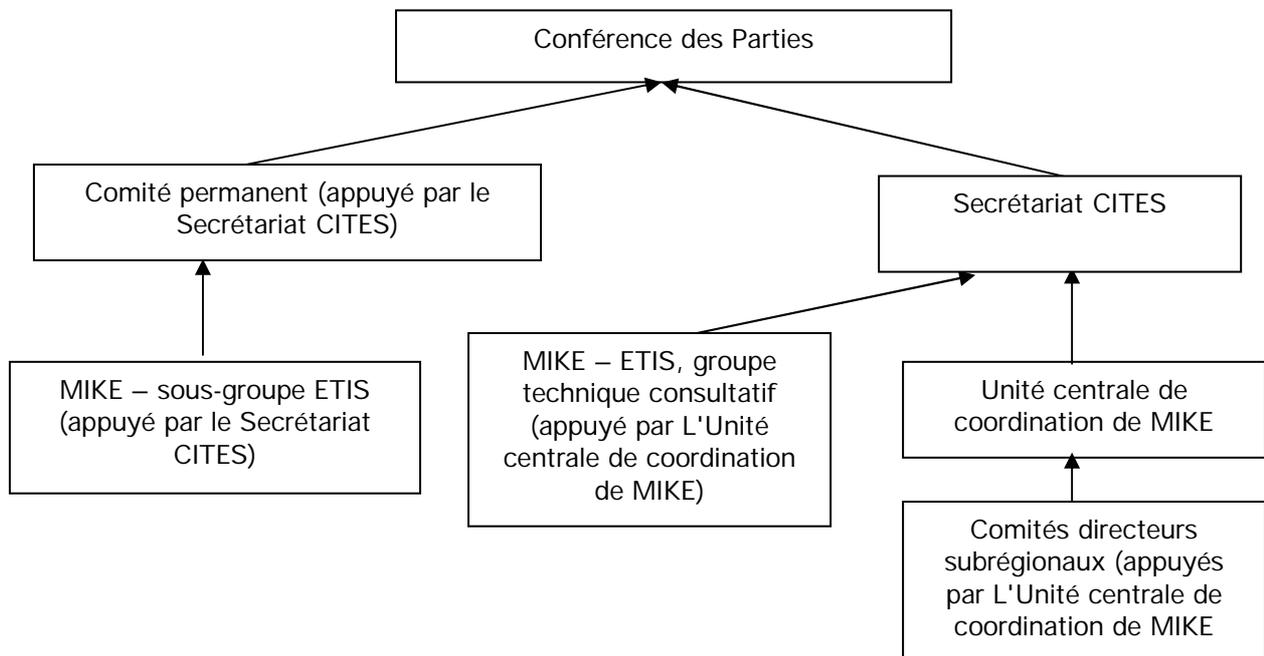


Figure 2. Organisation subrégionale de MIKE (exemple: Afrique de l'Est)

